# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2016 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille seize**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Magali GALLAIS à Cyril CINEUX, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES** |
| **Excusé(e)s :** | |
| **Absent(e)s** : | **François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***M. Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à M. Guillaume VIMONT.***
***M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 sans laisser de pouvoir.***
***Jérôme GODARD quitte la séance pendant le débat de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.***
***Christian PORTEFAIX quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.***
***M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 sans laisser de pouvoir.***

---

**Rapport N° 8**

# MODIFICATION DES PERIMETRES DE PRISE EN COMPTE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT

---

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Un certain nombre de périmètres de prise en considération d'une opération d'aménagement ont été institués ou renouvelés au fil de l'eau depuis la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en novembre 2000.

Ce dispositif permet conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme d'opposer un sursis à statuer lorsque des « travaux, des constructions, ou des installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement, dès lors que le projet d'aménagement a été pris en considération par la commune […] et que les terrains affectés par ce projet ont été délimités ».

L'actualisation de ces périmètres est rendue nécessaire par l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ses nouvelles orientations urbaines.

Aussi, l'ensemble des périmètres existants au Plan d'Occupation des Sols (POS) sont supprimés et remplacés par les périmètres suivants :

- le périmètre du parc linéaire, allant de la place de la Résistance à l'intersection de la rue Pré la Reine et du boulevard Saint Jean, secteur stratégique pour la réalisation d'un parc le long de la voie ferrée conformément à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Parc linéaire et sentiers urbains » ;

- le périmètre du secteur Saint Jean élargi, allant de la rue Pré la Reine aux emprises à l'Est du boulevard Saint Jean, secteur stratégique de densification et de renouvellement urbain conformément à l'OAP « Quartiers métropolitains » ;

- le périmètre Axe, localisé de part et d'autre du boulevard Léon Jouhaux entre les secteurs stratégiques des Pistes et de Saint Jean, axe privilégié de mutation et reliant deux grands secteurs de renouvellement urbain conformément aux orientations de l'OAP « Infrastructures et entrées de ville » ;

- le périmètre de l'entre-deux villes, situé entre la place des Carmes et le site des Francs Rosiers sur l'avenue de la République, dont l'objet est de favoriser la restructuration cohérente de cet axe et la recomposition urbaine de son foncier existant mutable ;

- le périmètre Oradou Lafayette, emprise située entre le boulevard Lafayette et la rue de l'Oradou, sur lequel un travail de maîtrise foncière est effectué depuis plusieurs années afin de réaliser un projet urbain conforme aux orientations de mixité, densité et valorisation des espaces verts de la Ville.

Les OAP « Quartiers métropolitains » « Parc linéaire et sentiers urbains » et « Infrastructures et entrées de ville » sont des OAP stratégiques fixant de grandes orientations de développement urbain qui devront faire l'objet d'études approfondies pour leur mise en œuvre. Aussi, les périmètres de prise en considération sont justifiés pour garantir qu'aucune construction ne compromettra la réalisation de ces projets.

Sur ces périmètres et conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, le sursis à statuer ne pourra excéder deux ans et la décision de prise en considération cessera de produire ses effets « si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, l'exécution des travaux publics ou la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée. »

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider les nouveaux périmètres de prise en considération d'opérations d'aménagement annexés ci-joint.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

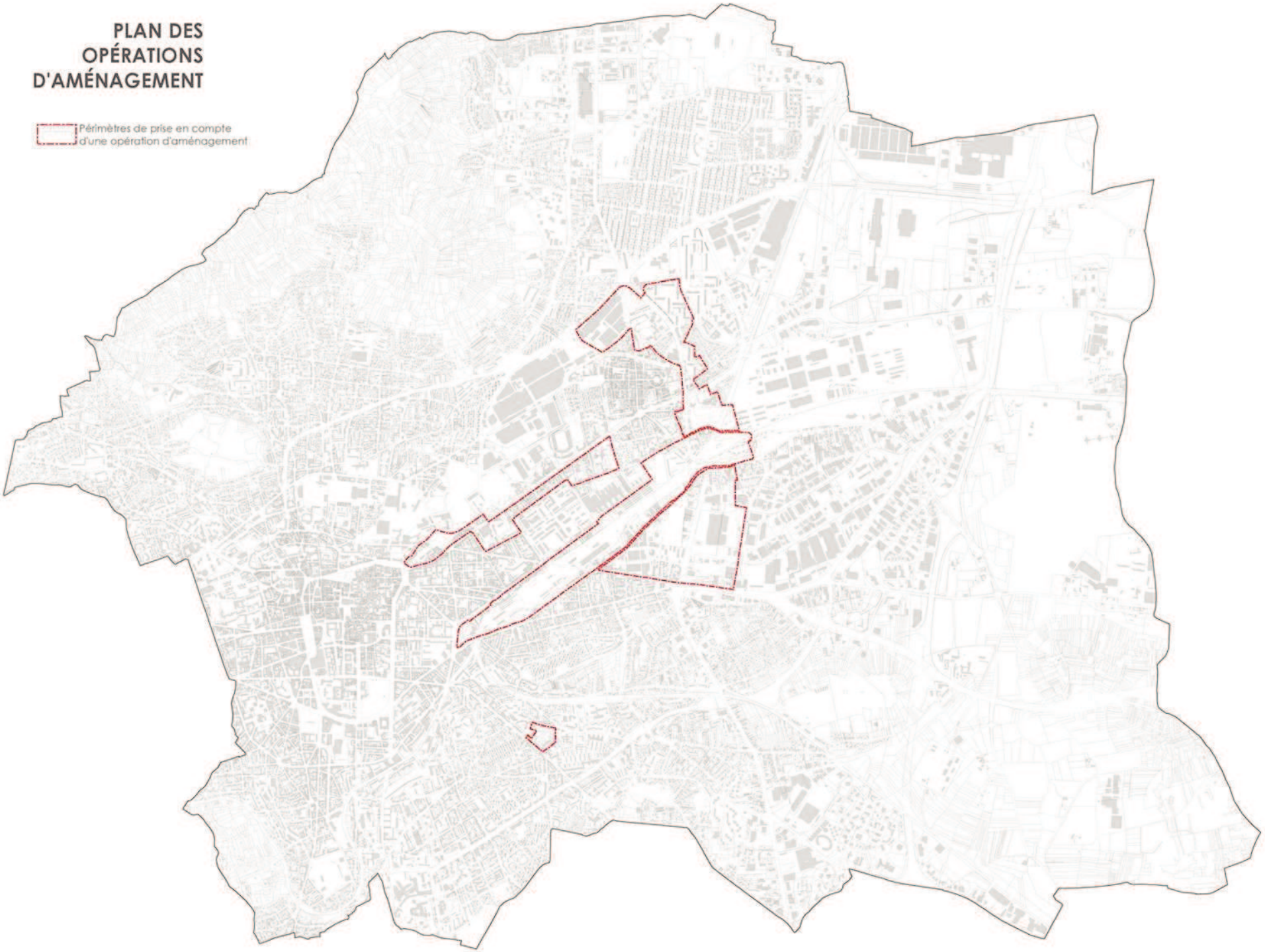
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 novembre 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD

# PLAN DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT



# PLAN DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

